

Bernadette GOBERT  
Résidence les Puys  
APPT 50  
Chemin des quinze  
63500 ISSOIRE  
06.86.24.65.48

Monsieur René SOUCHON  
Président du Conseil Régional Auvergne  
Conseil Régional Auvergne  
15 Avenue de Fontmaure  
BP 60  
63402 CHAMALIERES Cédex

**Courrier Recommandé AR**

Issoire, le 5 septembre 2013

Monsieur le Président,

Vous avez été informé du rejet de votre pourvoi en cassation, par lequel vous demandiez réparation d'une prétendue diffamation à votre encontre par l'Association France Justice, représentée par Monsieur Denis SEZNEC, et moi-même.

Ce rejet intervient après 6 ans de procédures longues et coûteuses, pour lesquelles vous avez usé de tous vos pouvoirs afin de me contraindre au silence, ruinant ainsi ma vie familiale et professionnelle.

L'abus de procédure et le harcèlement moral sont des délits punis par la loi.

Invitée par l'Association France Justice à sa très prochaine Assemblée Générale, à laquelle se joindront d'autres associations de défense du justiciable, et des journalistes, dont, (entre autres) le dénonciateur du "mur des cons" je ne manquerai pas de faire connaître le rôle de chacun des acteurs liés à cette affaire.

Vous saviez pertinemment que mon seul « délit » a été de dénoncer une affaire de détournement de fonds régionaux destinés à la formation professionnelle ; vous m'avez laissée condamner pour cela à 6 mois de prison avec sursis alors que mon avocat informait les juges :

*« qu'il apparaissait opportun de considérer que l'ordre donné par l'employeur à un salarié dans le cadre de l'exécution de son contrat de travail est de nature à retirer au salarié qui l'exécute sa qualité d'auteur ou de complice d'une infraction pénale ».*

Dans l'obligation absolue d'exécuter les ordres de mon employeur, gérant d'organisme de formation, financé par le Conseil Régional Auvergne, je n'ai fait que mon devoir de signaler ces exactions à vos services.

Vous avez systématiquement refusé toutes les demandes d'entretiens que je vous ai demandé de m'accorder.

La seule réponse que vous avez apportée à mon témoignage a été le dépôt de **deux plaintes en diffamation**.

- La première pour avoir informé l'opinion publique que les services du Conseil Régional avaient contacté la direction régionale du travail et de l'emploi pour étouffer l'affaire,
- La deuxième (les preuves étant fournies pour la première accusation) pour avoir osé écrire à Madame la garde des sceaux le 25 septembre 2009 que « Ces pratiques scandaleuses n'étaient pas dignes de la fonction occupée par les auteurs de cette forfaiture, mais plutôt de coquins agissant en bandes organisées »

L'acharnement moral dont vous avez fait preuve à mon égard provenait-il de ce que vous aviez en main toutes les preuves de ce que j'affirmais ?

Je vous rappelle que par courrier du 8 octobre 2008, signé par vous-même et Madame Arlette ARNAUD LANDAU, vous certifiez que :

*« Dans l'hypothèse où il s'avèrerait que des crédits de formation aient été malgré tout indûment versés, la Région procèderait à une demande de reversement au bénéficiaire, comme elle le fait toujours en pareil cas. »*

**Des crédits de formation ont été effectivement indûment versés (cf. rapport SRPJ Juin 2006).**

Au vu du courrier précité, je suppose que vos services se sont attachés promptement à récupérer l'argent spolié aux contribuables auvergnats.

J'aimerais en apporter les preuves à l'Association France Justice lors de sa très prochaine Assemblée Générale.

Pour information des contribuables auvergnats, je pense qu'il serait également utile de publier le coût des frais de justice attribués à 6 ans de procédures stériles dont on connaît désormais l'issue.

J'estime, également, à juste titre, qu'il est du devoir du Conseil Régional Auvergne d'œuvrer à la réhabilitation de ma vie professionnelle.

Je vous demande de me fixer rapidement la date d'un entretien, afin que nous puissions analyser tous les points évoqués dans le présent courrier. Je pourrai ainsi décider des suites à y apporter<sup>2</sup>.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

B. GOBERT

Copie et diffusion à qui de droit